



Vague de rénovations: doubler le taux de rénovation pour réduire les émissions, stimuler la reprise et faire reculer la précarité énergétique

Bruxelles, le 14 octobre 2020

La Commission européenne a publié aujourd'hui sa [«stratégie pour une vague de rénovations»](#), destinée à améliorer la performance énergétique des bâtiments. La Commission entend au moins doubler les taux de rénovation au cours des dix prochaines années et veiller à ce que les rénovations effectuées entraînent une efficacité accrue dans la consommation d'énergie et l'utilisation des ressources. Ces efforts amélioreront la qualité de vie des résidents et des utilisateurs de ces bâtiments, réduiront les émissions de gaz à effet de serre en Europe, stimuleront la transformation numérique et augmenteront la réutilisation et le recyclage des matériaux. D'ici à 2030, **35 millions de bâtiments pourraient être rénovés et jusqu'à 160 000 emplois verts supplémentaires créés** dans le secteur de la construction.

Les bâtiments sont responsables d'environ 40 % de la consommation d'énergie de l'UE et de 36 % des émissions de gaz à effet de serre liées à la consommation d'énergie (*). Or, chaque année, seulement 1 % du parc immobilier fait l'objet d'une rénovation intégrant l'efficacité énergétique; une action efficace est donc **essentielle pour rendre l'Europe neutre pour le climat d'ici à 2050**. Sachant que près de 34 millions d'Européens ne peuvent se permettre de chauffer leur logement, des politiques publiques qui promeuvent une rénovation intégrant l'efficacité énergétique constituent aussi **une réponse à la précarité énergétique**, ont un impact positif sur la santé et le bien-être des personnes vulnérables et contribuent à réduire leurs factures d'énergie. La Commission a également publié aujourd'hui une recommandation adressée aux États membres sur la lutte contre la précarité énergétique.

Le vice-président exécutif chargé du pacte vert pour l'Europe, Frans **Timmermans**, a déclaré à ce propos: *«Nous voulons que chacun en Europe ait un logement qu'il puisse éclairer, chauffer ou refroidir sans se ruiner et sans ruiner la planète. La vague de rénovations améliorera nos lieux de vie, de travail et d'étude, tout en réduisant notre impact sur l'environnement et en créant des emplois pour des milliers d'Européens. Pour "reconstruire en mieux", nous avons besoin de bâtiments de meilleure qualité.»*

Pour Kadri **Simson**, commissaire à l'énergie, *«La relance verte commence à la maison. Avec la vague de rénovations, nous allons nous attaquer aux nombreux obstacles qui rendent la rénovation complexe, coûteuse et chronophage, et entravent ainsi des efforts plus que nécessaires. Nous proposerons de meilleures méthodes pour mesurer les avantages de la rénovation, des normes minimales de performance énergétique, un soutien financier accru de l'UE ainsi qu'une assistance technique, nous encouragerons les prêts hypothécaires verts et nous favoriserons une plus grande utilisation des énergies renouvelables dans le chauffage et le refroidissement. Tous ces éléments changeront la donne pour les propriétaires, les locataires et les pouvoirs publics.»*

La stratégie met en avant trois domaines d'action prioritaires: décarboner les systèmes de chauffage et de refroidissement; combattre la précarité énergétique et s'attaquer au problème des bâtiments les moins performants; enfin, rénover les bâtiments publics tels que les écoles, les hôpitaux et les bâtiments administratifs. La Commission propose de supprimer les obstacles existants aux différents points de la chaîne de rénovation, de la conception d'un projet à son achèvement, en passant par son financement, au moyen d'un ensemble de mesures de politique publique, d'outils de financement et d'instruments d'assistance technique.

La stratégie comprendra les actions principales suivantes:

- renforcer la **réglementation**, les **normes** et les **informations sur la performance énergétique des bâtiments afin d'encourager davantage les rénovations dans les secteurs public et privé**. Cela inclut l'introduction progressive de normes minimales obligatoires en matière de performance énergétique pour les bâtiments existants, une actualisation des règles applicables aux certificats de performance énergétique et une éventuelle extension des exigences en matière de rénovation des bâtiments pour le secteur public;

- assurer un **financement** accessible et **bien ciblé**, notamment grâce aux initiatives phares «Rénover» et «Monter en puissance» dans le cadre de la facilité pour la reprise et la résilience **au titre de NextGenerationEU**, à une simplification des règles pour combiner différents flux de financement, et à diverses mesures d'incitation au financement privé;
- **accroître les capacités** à préparer et à mettre en œuvre des projets de rénovation, depuis l'assistance technique aux autorités nationales et locales jusqu'à la formation et aux aptitudes et compétences techniques des travailleurs appelés à exercer de **nouveaux emplois verts**;
- développer le **marché des produits et services de construction durables**, ce qui inclut l'intégration de nouveaux matériaux et de solutions fondées sur la nature, ainsi que la révision de la législation sur la commercialisation des produits de construction et les objectifs de réutilisation des matériaux et de valorisation de la matière;
- créer un **nouveau Bauhaus européen**, projet interdisciplinaire piloté conjointement par une instance consultative composée d'experts extérieurs, scientifiques, architectes, concepteurs, artistes, urbanistes, et la société civile. D'ici à l'été 2021, la Commission mènera un large processus participatif de co-création, après quoi elle **mettra sur pied en 2022 un réseau de cinq Bauhaus fondateurs** dans différents pays de l'UE;
- élaborer des **approches fondées sur le voisinage** pour les communautés locales, afin d'intégrer des solutions numériques et renouvelables et de créer des «quartiers zéro énergie», où les consommateurs deviennent des prosummateurs qui vendent de l'énergie au réseau. La stratégie comprend également une **initiative en faveur du logement abordable** qui portera sur 100 quartiers.

Le réexamen de la directive sur les énergies renouvelables en juin 2021 envisagera de renforcer l'objectif concernant la part des sources d'énergie renouvelables dans le secteur du chauffage et du refroidissement, ainsi que l'introduction d'un niveau minimum d'utilisation d'énergies renouvelables dans le bâtiment. La Commission examinera aussi comment les ressources budgétaires de l'UE et les recettes du système d'échange de quotas d'émission de l'UE (SEQE-UE) pourraient être utilisées pour financer des programmes nationaux d'efficacité énergétique et d'économies d'énergie ciblant les populations à faibles revenus. Le cadre d'écoconception sera encore développé de manière à fournir des produits efficaces pour une utilisation dans les bâtiments, et à promouvoir leur utilisation.

La vague de rénovations ne vise pas seulement à rendre les bâtiments existants plus efficaces sur le plan énergétique et neutres sur le plan climatique. Elle peut aussi déclencher une transformation à grande échelle de nos villes et de notre environnement bâti. Elle offre l'occasion d'amorcer un processus prospectif visant à concilier durabilité et style. Comme l'a annoncé la présidente von der Leyen, la Commission va lancer un nouveau Bauhaus européen en vue de nourrir une nouvelle esthétique européenne alliant performance et inventivité. Nous voulons que, dans un avenir à nouveau durable, chacun puisse avoir accès à un environnement vivable et se loger à un prix abordable, sans que l'esthétique soit sacrifiée.

Contexte

La crise de la COVID-19 a mis en lumière l'importance de nos bâtiments dans notre vie quotidienne, ainsi que leurs points faibles. Tout au long de la pandémie, le logement a été pour des millions d'Européens le lieu de référence principal: un bureau pour les télétravailleurs, une crèche ou une salle de classe de fortune pour les enfants et les élèves, pour beaucoup une plateforme d'achats ou de divertissements en ligne.

L'investissement dans le bâtiment peut donner une impulsion indispensable au secteur de la construction, voire sur le plan macroéconomique. Les travaux de rénovation sont des services à forte intensité de main-d'œuvre; ils créent des emplois et des investissements ancrés dans des chaînes d'approvisionnement souvent locales, génèrent une demande d'équipements à haute efficacité énergétique, augmentent la résilience au changement climatique et confèrent une valeur à long terme aux propriétés.

Pour atteindre l'objectif de réduction des émissions d'au moins 55 % à l'horizon 2030, proposé par la Commission en septembre 2020, l'UE doit réduire les émissions de gaz à effet de serre des bâtiments de 60 %, leur consommation d'énergie de 14 % et la consommation d'énergie du chauffage et du refroidissement de 18 %.

La politique et les financements européens ont déjà eu un impact positif sur l'efficacité énergétique des bâtiments neufs, qui ne consomment plus que la moitié de l'énergie des bâtiments construits il y a plus de 20 ans. Cependant, 85 % des bâtiments de l'UE ont été construits il y a plus de 20 ans et de 85 à 95 % d'entre eux devraient encore être debout en 2050. La vague de rénovations est nécessaire pour les mettre en conformité avec des normes comparables avec celles des bâtiments neufs.

Pour en savoir plus

[Stratégie pour une vague de rénovations](#)

[Annexe](#) et [document de travail des services de la Commission](#) accompagnant la stratégie pour une vague de rénovations

[Mémo \(Q&R\) sur la stratégie pour une vague de rénovations](#)

[Fiche d'information sur la stratégie pour une vague de rénovations](#)

[Fiche d'information sur le nouveau Bauhaus européen](#)

[Recommandation sur la précarité énergétique](#)

[Annexe](#) et [document de travail des services de la Commission](#) accompagnant la recommandation sur la précarité énergétique

[Page web relative à la vague de rénovations](#)

[Page web relative à la précarité énergétique](#)

(*): données actualisées 16/10 - 08h50

IP/20/1835

Personnes de contact pour la presse:

[Tim McPHIE](#) (+ 32 2 295 86 02)

[Ana CRESPO PARRONDO](#) (+32 2 298 13 25)

Renseignements au public: [Europe Direct](#) par téléphone au [00 800 67 89 10 11](#) ou par [courriel](#)